

Centre d'aide aux étudiants (CAE)



Infolettre - 25 avril 2018



Besoins particuliers pour les études

Tous ceux et celles qui auront des besoins particuliers à la session d'automne 2018 (preneurs de notes, accompagnateurs, lecteurs, interprètes ou transcriptions en braille), doivent informer leur conseiller aux étudiants en situation de handicap afin de faire valider leurs demandes. N'hésitez pas à nous contacter au 418-656-2880 si vous avez oublié le nom de votre conseiller.



Lettre d'attestation d'accommodations scolaires

Nous vous rappelons que votre lettre est valide pour la durée de vos études. De cette façon, vous pourrez contacter vos professeurs sans repasser par notre bureau chaque session. Vous devez présenter votre lettre d'accommodement à tous vos professeurs dans les deux

premières semaines de cours. À leur demande, vous pouvez aussi leur remettre une copie ou la transmettre en format numérique.

Pour mieux comprendre le rôle de chacun, nous vous invitons à consulter le guide « [Les mesures d'accommodement – Une responsabilité partagée](#) »

Centre d'aide aux étudiants (CAE)

418 656-2880

acsesh@aide.ulaval.ca